**Règlement des Masters**

1. Partie juge-arbitre :
* Le juge-arbitre est mis en contact avec le club organisateur pour l’élaboration des horaires. Il est demandé de tendre vers un horaire similaire lors de tous les masters.

Avant publication, l’affiche sera validée par le juge-arbitre (pour l’horaire) et par le responsable de la commission des compétitions individuelles.

* Les joueurs peuvent participer à deux catégories, mais pour participer à la catégorie supérieure, ils doivent obligatoirement jouer dans la leur. S’ils se déclarent WO dans leur catégorie, ils seront automatiquement WO dans la catégorie supérieure.
* Le nombre de joueurs retenus par catégorie est le nombre de table multiplié par trois afin de faire des poules de trois joueurs. Si le nombre d’inscrits n’est pas un multiple de trois, une ou des poules de 4 pourront être réalisées.
* Le premier de chaque poule passe dans le tableau final, dans les poules à 4, les deux premiers passent dans le tableau final.
* Les absences doivent être justifiées auprès du juge-arbitre (qui relayera vers le responsable provincial) par un certificat médical dans les 48 heures qui suivent la compétition. L’amende est fixée à 15 euros + les droits d’inscriptions. Le responsable provincial tranchera en cas de litige par rapport à la justification de l’absence.
* Un adjoint sera désigné par la commission des arbitres. Une aide par une personne qualifiée du club organisateur pourra être proposée.
* Le montant des inscriptions est de 4 euros pour une série et de 7 euros pour les deux séries.
* Pour les masters qui proposent des séries B, il n’y aura pas de Cspécial.
1. Mode de qualification pour la finale des masters :
* Chaque participation effective à un masters rapportera 5 points
* Les qualifiés des poules obtiennent 2 points supplémentaires.
* Un point supplémentaire à chaque tour passé dans le tableau final.
* Il faudra avoir participé, au minimum à la moitié des masters de la saison pour prétendre à participer à la finale des masters.
* Les meilleurs résultats (même nombre que la moitié du nombre de masters de la saison) seront pris en compte.
* Les 8 meilleurs joueurs de la série (qui ont répondu à tous les critères) seront qualifiés pour la finale des masters. Deux poules de quatre, puis demi-finales croisées et finale.
* Les joueurs qualifiés dans deux catégories ne pourront participer qu’à la catégorie correspondante à leurs classements
* Le classement sera tenu à jour par l’équipe des juges-arbitres qui officieront durant la saison.
* Les joueurs qualifiés seront avertis et devront confirmés leur participation. En cas de désistement, le joueur réserve sera contacté.
* La table de prix est laissée à l’appréciation de l’organisateur

**Règlement Tournoi** :

Les clubs qui organisent un tournoi sous la forme traditionnelle et qui ont introduit une demande auprès de la commission des compétitions individuelles seront mis en contact avec le juge-arbitre désigné afin d’établir un horaire de la compétition.

* Le nombre maximum d’inscriptions est limité à 30 par table et par journée entière. Le juge-arbitre peut tolérer un dépassement de 5% pour pallier aux éventuelles absences.
* Le montant des inscriptions est de 3 euros pour les deux premières séries et de 1 euro supplémentaire pour les autres séries.
* Un maximum de 4 séries par joueur sera autorisé par journée de tournoi.
* La table de prix est laissée à l’appréciation de l’organisateur.

Pour toutes les compétitions les résultats seront sur les fiches des joueurs dans la semaine qui suit la compétition. Un rapport de la compétition sera adressé également dans la semaine qui suit la compétition au responsable de la commission des compétitions individuelles (D Maurage).